Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 062-200018083-20250227-D1020250227-DE

Communauté de Communes de Desvres-Samer

**Département du Pas-de-Calais** **Arrondissement de Boulogne-sur-Mer**

**Extrait du registre des délibérations**

**Séance du 27 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi vingt février, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

---

# Délibération n°10-2025-02-27

Etaient présents :
M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Jean-Claude RETAUX, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Hervé BROUART, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :
Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS
M. Raymond LEJOSNE à M. Ludovic DUTRIAUX
M. Samuel GEST à M. Christophe FOURCROY
Mme Laurence LEFEBVRE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

Etaient remplacés :
M. Joël COQUET par Mme Evelyne COMPIEGNE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :
Mme Cristina BASTIDE
M. Jean-François SAGOT
Mme Nicole DARQUES

Etaient absents :
Mme Ludivine MOREAU
M. Philippe DELBARRE
M. Guy LAMBERT
M. Bernard TASSART

Secrétaire de séance :
M. Vincent LACHERE

Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 062-200018083-20250227-D1020250227-DE

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | 52 |
| Nombre de membres présents | 39 |
| Excusés avec pouvoir à un titulaire | 4 |
| Remplacés par un suppléant | 2 |
| Excusés | 3 |
| Absents | 4 |
| Nombre de votes | 45 |

# Délibération n°10-2025-02-27

**Objet : financement des ORD dans le cadre du PAPI porté par le SYMSAGEB**

En 2022, le PAPI a fait l'objet d'une révision à mi-parcours avec comme proposition pour l'axe 6 de ralentissement dynamique des écoulements de deux scénarios proposant 2 ou 4 ouvrages de ralentissement dynamique (ORD) pour le bassin versant de la Liane :

- ORD Etienfort (Samer, Questrecques, Carly)
- ORD Corette (Baincthun)
- ORD supplémentaire Wirwignes/Crémarest
- ORD supplémentaire Pont Rouge (Alincthun, Bournonville)

Le choix du scénario à 4 ORD a été sollicité par la CAB car il présente une protection supérieure pour la population et l'activité économique de son territoire. Il engendre un surcoût supplémentaire de 156 182,88€ à prendre en charge par les collectivités concernées, à savoir la CCDS et la CAB.

Compte tenu des enjeux et après acceptation par les parties prenantes, la CAB prend en charge le surcoût de 156 182,88€ pour la réalisation des 4 ouvrages.

Un avenant à la convention pluriannuelle de financement sera réalisé.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le financement par la CAB du surcoût de 156 182,88€ pour la réalisation des 4 ouvrages de ralentissement dynamique prévus dans le programme d'actions de prévention des inondations du Boulonnais et d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a approuvé le financement des ORD dans le cadre du PAPI porté par le SYMSAGEB par :**

Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 062-200018083-20250227-D1020250227-DE

**38 voix pour**
**1 voix contre** (M. Jean-Claude RETAUX)
**6 abstentions** (M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Dominique PAQUES, M. Etienne MAES, M. Patrick QUIERTANT, M. Vincent LACHERE)

Fait et délibéré à Desvres, le 27 février 2025

Le secrétaire de séance

Vincent LACHERE

Le Président

Claude PRUDHOMME